

H-France Review Vol. 22 (April 2022), No. 65

Ariane Viktoria Fichtl, *La Radicalisation de l'idéal républicain. Modèles antiques et la Révolution française*. Paris : Classiques Garnier, 2020. 467 pp. Dictionnaire des références antiques, notes, bibliographie et index des auteurs cités. €88.00 (hb). ISBN 978-2-406-10382-0; €49.00 (pb). ISBN 978-2-406-10381-3.

Compte rendu par Suzanne Levin, Università degli Studi di Napoli Federico II.

Le stéréotype—non entièrement sans fondement—des révolutionnaires français fascinés par l'Antiquité gréco-romaine remonte à la Révolution même. Aussi, le rapport entre Révolution française et Antiquité a-t-il été évoqué depuis cette époque, souvent pour discréditer une Révolution imitatrice de l'histoire ancienne. Il y a cependant peu d'études approfondies à ce sujet. Une première monographie, de l'historien états-unien H. T. Parker, est parue en 1937. Cette étude est avant tout consacrée à l'influence de la formation classique des acteurs révolutionnaires et au « culte » qu'elle est censée avoir suscité chez eux.[1] Mis à part un petit livre espagnol [2], il a fallu attendre une cinquantaine d'années pour que d'autres ouvrages traitent ce sujet (et les premiers en langue française). Ainsi, c'est en 1986 que Jacques Bouineau a publié sa thèse d'histoire du droit, notable pour son approche quantitative établissant des statistiques sur les références à l'Antiquité dans les débats parlementaires de la Révolution.[3] On peut aussi signaler un essai synthétique par l'antiquisante Claude Mossé, qui date de 1989.[4] Malgré un certain nombre d'articles de part et d'autre du bicentenaire,[5] la question du rôle des usages de la référence antique dans la Révolution française invitait ainsi à un renouveau.[6] Ayant moi-même consacré ma recherche de Master à ce sujet,[7] je ne peux que me réjouir de l'intérêt qu'il suscite, car on est loin d'avoir approfondi tous les tenants et aboutissants du phénomène, et tous s'accordent pour reconnaître qu'il n'existe pas encore d'étude définitive de la référence à l'Antiquité dans la Révolution française.

L'autrice du présent ouvrage, issu d'une thèse doctorale en cotutelle, soutenue à l'Université de Lille III, ne prétend pas livrer cette étude définitive. Plus modestement, elle cherche à démontrer, comme l'indique le titre, que la référence à l'Antiquité fut une force motrice dans la « radicalisation » du républicanisme révolutionnaire. Comme ne l'indique pas le titre, l'étude se focalise plus particulièrement sur la figure de Robespierre. Cette absence du personnage principal dans le titre du livre interroge. Même si Robespierre est au centre de l'ouvrage, ses collègues, amis ou adversaires prennent aussi une place non négligeable. S'il s'agit de mettre Robespierre en rapport avec ces autres personnages, afin de reconstruire les débats auxquels il prenait part, le choix est judicieux. Si, en revanche, l'idée était bien de faire une analyse de la place des références antiques dans les débats révolutionnaires en général, la décision de mettre autant d'emphase sur la figure de Robespierre devient beaucoup plus discutable.

Le livre se décline en cinq parties et quatorze chapitres, sans compter l'introduction et la conclusion, et un « dictionnaire des références antiques utilisées dans les débats parlementaires pendant la Révolution française » (p. 283). Celui-ci occupe plus du tiers du volume de l'ouvrage. Le texte même, de 281 pages, indique la concision de la démonstration—concision souvent bienvenue, mais qui laisse aussi parfois le lecteur sur sa faim. Fichtl s'adresse à un public de spécialistes de la Révolution française, mais pas forcément de l'Antiquité. Aussi explique-t-elle, les références antiques, en se contentant le plus souvent d'évoquer les événements et les personnages de la Révolution. Ce choix se justifie et peut expliquer aussi la décision de ne pas adapter les références bibliographiques à un lectorat francophone, par exemple en traduisant des citations allemandes ou anglaises, ou en indiquant l'existence des traductions françaises des ouvrages cités, le cas échéant.

En revanche, il est évident que le livre, écrit en français par une germanophone, n'a pas bénéficié d'une relecture par un francophone natif. On ne peut que regretter cette négligence de la part de l'éditeur, qui aurait pu permettre d'éviter tant de fautes de grammaire et de langage, que l'on ne saurait d'ailleurs reprocher à l'autrice. Ces fautes sont rarement un obstacle à la compréhension, mais elles sont si nombreuses (jusque dans le sous-titre) qu'il est impossible de passer à côté. Certaines ont même créé des incongruités qui font sourire : Moïse aurait ainsi donné des lois à l'« État israélien » (p. 191) (!).

Afin de rendre compte de la richesse, mais aussi de quelques faiblesses de l'ouvrage, il convient de rentrer dans un peu plus de détail. La première partie de l'ouvrage, « Deux traditions du républicanisme classique », s'inscrit dans le sillage de Quentin Skinner et d'Eric Nelson, en esquissant rapidement les origines de ce que ces auteurs ont nommé respectivement des traditions « néo-romaine » et « néo-stoïque », depuis les racines gréco-romaines jusqu'aux Lumières françaises, en passant rapidement par Machiavel et les *Commonwealth men* anglais. Intégrer les Lumières françaises dans ces filiations, dont elles ont souvent été exclues, est salutaire. Cependant, on ne peut que regretter la rigidité des catégories reprises à ces auteurs, ainsi qu'à Pocock (qu'elle ne cite cependant pas) ou à Keith Baker et ses disciples.[8] L'autrice se renferme ainsi dans la dichotomie entre Anciens et Modernes, aux conceptions de la République supposées incompatibles, en ignorant ici et par la suite les critiques de cette dichotomie émises notamment par Yannick Bosc, Christopher Hamel et moi-même.[9]

La deuxième partie du livre se consacre à deux « modèles antiques de l'homme public » : l'Athénien Aristide et le Romain Cicéron. Dans cette partie, on entre de plain-pied dans la Révolution. Fichtl souligne à raison l'intérêt que porte Robespierre à ces deux personnages. Elle indique également les liens entre Aristide et les débats autour de l'ostracisme, dont Robespierre sera l'une des cibles. La plus grande originalité ici est sans doute le rattachement de la figure de Cicéron à la légitimation de la dénonciation révolutionnaire.

Dans le premier chapitre de cette partie sont abordés les débats autour du républicanisme au moment de la crise de Varennes. La démonstration se fait alors moins convaincante : on ne peut guère comprendre la dissociation graduelle de la République d'avec la constitution de 1791 en cours de rédaction, sans évoquer le développement du tabou autour du terme « république ». C'est à ce contexte qu'il faut renvoyer pour expliquer la réticence de Robespierre à s'en réclamer en 1791, plutôt qu'à son adhésion à la « tradition néo-stoïque » (p. 109). La division trop rigide entre traditions de pensée dessert encore l'argument. Si, en outre, la république préconisée par Brissot

est certes plus élitaire que celle de Desmoulins, on ne peut pour autant dire que ses modèles principaux fussent Florence ou Venise (p. 105).^[10]

La troisième partie, qui porte sur « les leçons politiques de l'histoire romaine », se décline en trois chapitres. Le premier interroge les modèles positifs et négatifs de la République et de l'Empire romains, tirés directement des sources mais aussi de la lecture de Montesquieu ou de Mably. Le deuxième s'intéresse au sacrifice des affections et intérêts privés à la chose publique, à travers « l'exemple des deux Brutus » (p. 155). Le troisième pose la question du rôle du modèle romain en « pav[ant] le chemin du militantisme révolutionnaire » (p. 167).

Le premier chapitre conclut en identifiant trois « fonctions » au modèle romain : celle des personnages dont il s'agissait d'émuler les vertus, celle de la mise en garde contre « la dégénérescence de l'État populaire par son propre bellicisme » et celle des « figures des ambitieux, des dictateurs et des tyrans » (p. 153) qui peuvent réapparaître parmi les contemporains et qu'il faut pourfendre. Ces fonctions sont sans nul doute importantes, et Fichtl n'est pas la première à le constater. Elle montre en même temps les complexités avec lesquelles ces usages peuvent se déployer, notamment en prenant l'exemple des débats autour du procès de Louis XVI. Cette tripartition ignore en revanche l'inspiration institutionnelle et juridique de Rome (ou son rejet), pourtant évoquée au cours du chapitre. On peut citer le refus révolutionnaire de la puissance du *pater familias* romain (p. 142 et sq.). Enfin, Fichtl remarque à raison que l'invocation du modèle antique n'est pas incompatible avec une croyance en la supériorité de la France révolutionnaire, notamment grâce à sa reconnaissance des droits de l'homme et du citoyen.

Le chapitre suivant, sur les deux Brutus, permet d'aborder la question centrale du livre. Comme le constate l'autrice, cette référence, parmi les plus populaires de la Révolution,^[11] n'apparaît guère dans les débats parlementaires avant la Convention. Serait-ce un signe de la « radicalisation » recherchée ? Cela est suggéré sans être explicité. Brutus incarne avant tout pour Fichtl, comme pour Marisa Linton, qu'elle cite, le sacrifice des affections privées au bien public. L'identification de ce modèle aux Montagnards, et notamment à Robespierre, est sans doute juste, mais elle mériterait d'être nuancée. Il aurait été utile ici de mettre en dialogue les analyses de Linton sur les tensions entre vertu naturelle et vertu politique et celles de Sophie Wahnich, qui évoque le même phénomène en termes de « sensibilité » naturelle ou politique.^[12] Rien ne démontre mieux les complexités de la question que l'exemple de Saint-Just qui parla bien de « renoncer » aux « sentiments privés » (cité p. 164), tout en fondant la République sur « la communauté des affections ».

Il est plus explicitement question de la « radicalisation du mouvement révolutionnaire » (p. 168) dans le dernier chapitre de cette partie, mais ici comme ailleurs, on a du mal à saisir ce que l'autrice entend précisément par « radicalisation ». Dans ce chapitre, il semble être relié au « protagonisme » théorisé par Haïm Burstin, à l'idéal du soldat-citoyen, et à la « propagation d'une révolution morale par le moyen de l'éducation nationale » (p. 168).^[13] Ailleurs, il est également associé à la démocratie ou à la cristallisation des antagonismes. Loin de moi l'idée d'affirmer que ces phénomènes ne sont pas liés, mais il me semble qu'il incombait à l'autrice de démontrer ces liens, leur nature, et en quoi, pris tous ensemble, ils figurent la radicalité.

La quatrième partie aborde l'opposition entre modèles athénien et spartiate. Le premier chapitre traite avant tout des législateurs Solon et Lycurgue. On se serait passé d'une « modération »

d'inspiration solonienne lors de la Constituante, à la critique, sous la Convention, de Solon et de sa constitution « faible » (p. 192) qui ne lui avait pas survécu. En parallèle advenait la reprise de la « laconophilie » de Rousseau et Mably — non sans ambiguïtés, car l'étroite association entre Robespierre et Lycurgue qu'il citait à peine, relève comme le remarque l'autrice de la campagne de disqualification thermidorienne (p. 193-194). Le second chapitre est consacré à la « critique « indulgente » » du gouvernement révolutionnaire par Camille Desmoulins dans son *Vieux Cordelier*, qui s'appuyait sur le modèle athénien. On regrette que les articles de Pierre Vidal-Nacquet et Nicole Loraux ne soient pas cités, car à part le fait qu'il y est déjà question de l'usage de ce modèle dans le *Vieux Cordelier*, il y avait de l'intérêt à mettre les arguments de Desmoulins en rapport avec l'« Athènes bourgeoise » qu'ils y étudient.[14]

La cinquième et dernière partie de l'ouvrage porte sur « le salut public » et se scinde en quatre chapitres. Le premier s'intéresse à la maxime romaine *salus populi suprema lex esto* comme justification du gouvernement révolutionnaire. Il y est expliqué à juste titre, comment cette maxime fut associée par les révolutionnaires français, suite à leurs analogues anglais au dix-septième siècle, avec la défense légitime de la liberté et du droit naturel. On rappellera en revanche que la Convention refusa explicitement de transformer le Comité de Salut public en gouvernement, même si on lit souvent le contraire. Il ne s'agit donc pas d'un « pouvoir exécutif dont la force est issue du pouvoir législatif » (p. 227), mais comme l'explique la citation de Barère qui précède cette remarque, d'un organe législatif de surveillance sur l'exécutif.[15] Fichtl est sur un terrain plus sûr en montrant, à l'instar d'Hervé Leuwers, que le gouvernement révolutionnaire tel qu'il fut théorisé par Robespierre emprunte surtout à des auteurs modernes comme Montesquieu.[16] Si modèle antique il y avait, Fichtl a sans doute raison de dire que Cicéron était d'une plus grande inspiration que la dictature (à condition d'éviter de voir dans le consulat un analogue du Comité de Salut public sur le plan institutionnel).

Le deuxième chapitre se consacre à l'emploi, chez tous les partis, de l'affrontement entre Cicéron et le « conspirateur » Catilina comme moyen de disqualification de l'adversaire. Ce chapitre soulève la question intéressante des limites à l'efficacité de l'éclectisme des modèles. En effet, si tous les partis peuvent se camper en *optimates* ou en leurs adversaires *populares* à tour de rôle, en général, la rhétorique des *optimates* servait mieux aux Brissotins quand il s'agissait de dénoncer les Montagnards comme des démagogues « anarchistes » (p. 247).

Le troisième chapitre rappelle en revanche que chaque référence historique est traversée de plusieurs connotations. Ainsi Catilina ou Clodius ne figurent pas seulement les *populares* ennemis de l'*optimiste* Cicéron, mais le corrompu et le traître opposés par le magistrat vertueux. L'autrice démontre donc l'utilité de ce modèle dans le contexte de la hantise de la stratégie machiavélique de « diviser pour mieux régner » (p. 253) déployée par la Coalition, et son rôle dans la chute des « factions » au printemps de l'an II.

Le dernier chapitre nous invite à comprendre le 9 Thermidor sous l'angle de la légitimité de l'influence de la parole : Robespierre serait-il un Démosthène, sauvant la liberté par son éloquence, ou un Pisistrate, employant une popularité usurpée pour mieux perdre la République ? À l'instar de Françoise Brunel, qu'elle ne cite cependant pas, Fichtl observe que ce que ses collègues craignaient chez Robespierre était moins le pouvoir qu'il exerçait en tant que membre du Comité de Salut public, que la popularité et l'influence d'un individu en-dehors de ce cadre.[17]

Malgré l'intérêt des développements qui précèdent, caractérisés par une nuance et une contextualisation qui échappent à certaines études antérieures, arrivé à la conclusion, le lecteur a toujours du mal à saisir ce que l'auteur entend par « radicalisation ». L'idée d'associer la question de « la radicalisation de l'idéal républicain » à celle des « références antiques » (p. 274) n'était pas sans intérêt. Néanmoins, en fin de compte, faute d'avoir une définition claire de « la radicalisation de l'idéal républicain », la réponse à la question initiale n'est toujours pas claire. Les éléments d'un argument sont présents : on devine que pour Fichtl la radicalité est liée à la démocratie, aux politiques sociales et aux politiques extraordinaires, notamment dans leur volet répressif, mais le lien de ces politiques entre elles et à la radicalité n'est pas argumenté. Ainsi, on voit comment l'Antiquité servit à justifier et à pourfendre ces politiques à tour de rôle, mais le cœur de la démonstration est malheureusement absent. Un peu plus de précision dans les définitions aurait permis d'établir un fil conducteur plus identifiable et fortifié l'argument central du livre.

On ne peut cependant pas conclure ce compte rendu sans saluer l'érudition indéniable de l'auteur. Fichtl connaît bien à la fois l'histoire et la mythologie antiques évoquées par les acteurs révolutionnaires, et les divers auteurs antiques et modernes dans lesquels ils puisaient leurs références. Elle a bien compris que l'usage de ces références n'est ni simple ni uniforme et que les explications unidimensionnelles ne peuvent donc suffire. [18]

Signalons aussi pour finir l'utilité du dictionnaire des références antiques, qui restera comme référence incontournable pour toute étude qui s'intéressera à ce sujet à l'avenir. La variété des notices dépasse de loin celle des références analysées au cours du texte et inclut personnages historiques et mythologiques, événements et institutions de l'Antiquité gréco-romaine, biblique et parfois au-delà. Chaque notice comprend une définition ou explication concise du terme, suivi (sauf exception) par un ou des exemples de la façon dont la référence fut déployée à l'époque révolutionnaire. On peut émettre des critiques sur certaines : celle sur la loi agraire aurait bénéficié d'une distinction plus claire entre la loi agraire romaine, le partage intégral des terres et les réformes agraires de l'époque révolutionnaire, *a fortiori* parce que les acteurs révolutionnaires avaient tendance à les confondre. Il est également curieux que l'auteur n'ait relevé que des références péjoratives à Caius Marius. [19] On tient à mentionner enfin, parmi les notices particulièrement réussies par leur clarté et par leur richesse, celles sur Léonidas, Périclès, Phocion ou encore le Tyrannicide.

NOTES

[1] Harold T. Parker, *The Cult of Antiquity and the French Revolutionaries. A Study in the Development of the Revolutionary Spirit* (Chicago: University of Chicago Press, 1937).

[2] Fernando Díaz-Plaja, *Griegos y romanos en la Revolución francesa* (Madrid: Revista de Occidente, 1960).

[3] Jacques Bouineau, *Les Toges du Pouvoir (1789-1799) ou la Révolution de droit antique* (Toulouse: Éditions Eché, 1986).

[4] Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française* (Paris: Albin Michel, 1989).

[5] Dont le plus récent est Pierre Serna, « Les révolutionnaires croyaient-ils aux Grecs ? », *La Révolution française* 21 (2021) (<https://doi.org/10.4000/lrf.5767>). Parmi les plus anciens, citons

ceux qui ne figurent pas dans la bibliographie du présent ouvrage: Michel Dubuisson, « La Révolution française et l'Antiquité », *Cahiers de Clio* 100 (1989): p. 29-42 ; Jacques Godechot, « Influence de l'antiquité à l'époque de la révolution », *Index* 7 (1977): 45-55 ; François Hartog, « La Révolution et l'Antiquité. Avenir d'une illusion ou cheminement d'un quiproquo ? » dans M. Gauchet, P. Manent et P. Rosanvallon, éd., *Situations de la démocratie*, Paris, Gallimard, 1993, p. 30-61 ; Floréal Hémerly, « Antiquité et idée républicaine chez Bertrand Barère » dans C. Triolaire, éd. *La Révolution française au miroir des recherches actuelles* (Paris: SER, 2011), p. 47-57 ; Valérie Hendrikx, « Marat et Suétone » dans R. Poignault, éd., *Présence de Suétone*, (Clermont-Ferrand: Centre de recherches A. Piganiol, 2010) p. 229-40 ; Domenico Losurdo, « Rivoluzione francese e immagine dell'antichità classica. Da Constant a Nietzsche », *Quaderni di Storia* 26 (1987): 93-106 ; Maxime Rosso, « Les réminiscences spartiates dans les discours et la politique de Robespierre de 1789 à Thermidor », *AHRF* 349 (2007): 51-77 ; ainsi que Raymonde Monnier, *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française* (Paris: L'Harmattan, 2005), ch. 10 et 11.

[6] Dont participe aussi Daniele Di Bartolomeo, qui s'intéresse depuis une quinzaine d'années à la référence historique en général dans la Révolution française, à laquelle il intègre la référence à l'histoire antique, approche originale qui n'est pas suivie par le présent ouvrage. Citons notamment sa monographie, *Nelle vesti di Clio, L'uso politico della storia nella Rivoluzione francese (1787-1799)* (Rome: Viella, 2014).

[7] Suzanne Levin, « République et référence à l'Antiquité dans la presse patriote lors de la crise de Varennes, avril-septembre 1791 » (mémoire de M2, Université de Paris Ouest Nanterre, 2014) et « La référence à l'Antiquité dans les *Révolutions de France et de Brabant* de Camille Desmoulins, novembre 1789-août 1791 » (mémoire de M1, Université de Paris Ouest Nanterre 2013); « Shades of Cato and Brutus. Classical References in the *Révolutions de Paris* and the Rise of Republicanism (June-October 1791) » (BA thesis, Oberlin College, 2012).

[8] Quentin Skinner, *Liberty before Liberalism* (Cambridge: Cambridge University Press, 1998). Eric Nelson, *The Greek Tradition in Republican Thought* (Cambridge: Cambridge University Press, 2004). J. G. A. Pocock, *The Machiavellian Moment* (Princeton: Princeton University Press, 1975). Keith Baker, *Inventing the French Revolution. Essays on French Political Thought in the Eighteenth Century* (Cambridge: Cambridge University Press, 1990). See also Johnson Kent Wright, *A Classical Republican in Eighteenth-Century France. The Political Thought of Mably* (Stanford: Stanford University Press, 1997) and Dan Edelstein, *The Terror of Natural Right. Republicanism, the Cult of Nature, and the French Revolution* (Chicago: University of Chicago Press, 2009).

[9] Yannick Bosc, « Révolution française. Refonder les problématiques du républicanisme », *Révolution Française.net*, avril 2012 ; Christopher Hamel, « Le républicanisme des droits. Enjeux conceptuels d'un passé utile » dans O. Christin, éd., *Républiques et républicanismes. Les cheminements de la liberté* (Lormont : Au bord de l'eau, 2019), p. 79-97 et « Prendre la vertu et les droits au sérieux. L'hypothèse d'un républicanisme des droits », *Les Études philosophiques*, 83 (2007) : p. 499-517 ; Suzanne Levin, « L'Antiquité, modèle dans le 'moment républicain' de 1791 ? », *Révolution-Française.net*, oct. 2014.

[10] Pierre Serna, « Le pari politique de Brissot ou lorsque le Patriote Français, l'Abolitionniste Anglais et le Citoyen Américain sont unis en une seule figure de la liberté républicaine », *La Révolution française* 5 (2013) (<https://doi.org/10.4000/lrf.1021>).

[11] Ici, il aurait été judicieux de s'appuyer sur les statistiques de Bouineau.

[12] Marissa Linton, *Choosing Terror. Virtue, Friendship and Authenticity in the French Revolution* (Oxford: Oxford University Press, 2015); Sophie Wahnich, *La longue patience du peuple. 1792, naissance de la République* (Paris: Payot, 2008) et « L'amour des lois dans la période révolutionnaire et la question d'une religion de la patrie », *Jus Politicum*, no. 10 [<http://juspoliticum.com/article/L-amour-des-lois-dans-la-période-révolutionnaire-et-la-question-d-une-religion-de-la-patrie-730.html>].

[13] Haïm Burstin, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française* (Paris : Vendémiaire, 2013).

[14] Nicole Loraux et Pierre Vidal-Nacquet, « La formation de l'Athènes bourgeoise. Essai d'historiographie. 1750-1850 », et Pierre Vidal-Nacquet, « La Place de la Grèce dans l'imaginaire des hommes de la Révolution » dans P. Vidal-Nacquet, éd., *La Démocratie grecque vue d'ailleurs. Essais d'historiographie ancienne et moderne* (Paris: Flammarion, 1990), p. 161-209 et 211-35.

[15] Florence Gauthier, *Triomphe et mort de la Révolution des droits de l'homme et du citoyen*, (Paris: Syllepse, 2014), p. 145-146.

[16] Hervé Leuwers, *Camille et Lucile Desmoulins : un rêve de république* (Paris : Fayard, 2018).

[17] Françoise Brunel, *Thermidor. La chute de Robespierre, 1794* (Bruxelles, Éditions Complexe, 1989).

[18] Cf. Jacques Bouineau, « Lecture politique de la référence à l'Antiquité sous la Révolution », *Historia et ius* 3 (2013): 1-14.

[19] Héros de la tragédie d'Antoine Vincent Arnault, *Marius à Minturnes*, représentée pour la première fois en 1791, comme du tableau de Jean Germain Drouais, élève de David, peint en 1786, Marius fut cité en bien et en mal par Camille Desmoulins, par exemple, qui proférait d'ailleurs ce surnom à Danton. Voir Suzanne Levin, « République et référence à l'Antiquité », p. 66 (voir note 6); Hervé Leuwers, *Camille et Lucile Desmoulins*, p. 257. On notera aussi l'allusion à Marius comme à un vertueux républicain contraint à l'exil par Prieur de la Marne devant la société populaire de Lorient en brumaire an II (nov. 1793) : Suzanne Levin, *La République de Prieur de la Marne. Défendre les droits de l'homme en état de guerre*, Paris, L'Harmattan, à paraître.

Suzanne Levin

Università degli Studi di Napoli Federico II
suzanne.m.levin@gmail.com

Copyright © 2022 by the Society for French Historical Studies, all rights reserved. The Society for French Historical Studies permits the electronic distribution of individual reviews for nonprofit educational purposes, provided that full and accurate credit is given to the author, the date of publication, and the location of the review on the H-France website. The Society for French Historical Studies reserves the right to withdraw the license for edistribution/republication of individual reviews at any time and for any specific case. Neither bulk redistribution/republication in electronic form of more than five percent of the contents of

H-France Review nor republication of any amount in print form will be permitted without permission. For any other proposed uses, contact the Editor-in-Chief of H-France. The views posted on *H-France Review* are not necessarily the views of the Society for French Historical Studies.

ISSN 1553-9172